Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 12/12/2022
ID : 039-200008365-20221212-D2222-DE

Syndicat Mixte Doubs-Loue

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
12 12 2022

Date de convocation :
07 12 2022

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8
Absents :
Excusés : 5

**L'an deux mille vingt deux, le 12 décembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur DAVID Franck, 1ER VICE - PRESIDENT**

**PRESENTS :** M DAVID Franck , M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric.

**EXCUSES :** M CORDIER Etienne, Mme CALINON Séverine, M FASSENET Gérôme, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

## 22 – 22 Adhésion au Service facturier de Dole (SFACT) Avenant à la convention constitutive

Le SFACT, placé sous l'autorité du comptable public, composé d'agents issus des services de l'ordonnateur et du poste comptable, constitue un centre de traitement et de paiement unique des factures pour le compte d'un ou plusieurs services.

La communauté d'agglomération du Grand Dole, la commune de Dole, le CCAS de Dole, le syndicat mixte INNOVIA, le syndicat mixte de la Grande Tablée – et la trésorerie du Grand Dole (devenue le SGC de Dole), avec le soutien de la direction départementale des finances publiques du Jura ont souhaité moderniser l'organisation des chaînes de dépenses et de recettes en créant un SFACT.

Les objectifs assignés au SFACT sont notamment :

- L'optimisation de la chaîne de la dépense en harmonisant et en mutualisant les bonnes pratiques, en simplifiant les procédures d'exécution des dépenses notamment sur les contrôles redondants ordonnateur-comptable ;
- La maîtrise des délais de paiement en lien avec la trésorerie des collectivités et établissements ;
- L'amélioration de la qualité du mandatement ;
- La professionnalisation de la comptabilité et le développement de l'expertise en soutien aux services gestionnaires ;
- La participation à une meilleure visibilité pour les fournisseurs du suivi des factures et de leur règlement ;
- La fluidification de la chaîne de la recette avec pour corollaire une amélioration du taux de recouvrement ;
- L'amélioration de la qualité de la base tiers ordonnateur ;
- L'amélioration de la qualité comptable ;
- La contribution à la fiabilisation des comptes des collectivités et établissements partenaires et notamment à la certification des comptes de la communauté d'agglomération du Grand Dole.

Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 20212 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant la convention constitutive du SFACT de Dole qui finalise l'ensemble des aspects organisationnels au bon fonctionnement du SFACT à compter du 1er septembre 2019,

Considérant l'avenant n°1 à la convention constitutive qui propose l'extension du périmètre du SFACT par l'ajout du SMDL aux collectivités membres, et l'extension du périmètre fonctionnel aux travaux portant sur la chaîne des recettes,

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 12/12/2022
ID : 039-200008365-20221212-D2222-DE

**Le comité syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adhésion au SFACT à compter du 1er janvier 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du SFACT annexé à la présente délibération.

**L'avenant à la convention constitutive du SFACT est jointe en annexe**

**CERTIFIE CONFORME**

A Dole, le 12 décembre 2022,

Le 1er Vice-Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE JURA

**M Franck DAVID**